

Bilan de l'action de la CGT au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et la Recherche (CNESER) pour le mandat 2015-2019

La CGT est représentée au CNESER par des élus des collèges des EPST, des EPIC et des Universités, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers et personnels de Service (BIATOS et ITA), Chercheurs et Enseignants-Chercheurs. La Confédération CGT nomme des représentants au titre des « Grands Intérêts Nationaux ». Ils représentent l'ensemble des salariés du pays. Le SNTRS-CGT est représenté par un élu dans le collège IT et un élu dans le collège Chercheurs pour les EPST.

Depuis 2015, le CNESER s'est élargi dans sa composition et dans ses attributions en intégrant les missions dévolues au Conseil Supérieur de la Recherche et de la Technologie (CSRT) dissout. Les dossiers « recherche » sont beaucoup moins abordés que les dossiers de l'Enseignement Supérieur. Le ministère s'est engagé à présenter les contrats d'objectifs des organismes de recherche au fur et à mesure de leur renouvellement. Nous intervenons régulièrement pour que cette promesse du ministère soit tenue ! Au cours du mandat, nous avons auditionné le président de l'INRIA (devenu président du CNRS) et celui du CIRAD. La CGT est intervenue longuement sur chacun de ces dossiers.

Les regroupements d'établissements universitaires, mis en place par les gouvernements successifs à l'aide du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), ont été soumis au vote du CNESER. La CGT est intervenue à de nombreuses reprises pour dénoncer cette politique dont les conséquences sont néfastes pour les établissements nationaux de recherche (EPST et EPIC). Nous avons dénoncé et fait voter des motions contre la disparition de deux EPST : l'IRSTEA (Institut National de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture), fusionné avec l'INRA ; et l'IFSTTAR (Institut Français des Sciences et Techniques des Transports, de l'Aménagement et des Réseaux), intégré au sein de la future université Gustave Eiffel. Nous avons aussi interpellé le ministère pour dénoncer les recommandations des jurys des Idex qui remettent en cause l'indépendance des EPST dans le recrutement de leurs chercheurs et dans la gestion de leurs budgets.

L'état de l'emploi scientifique est présenté chaque année, ce qui nous permet de nous exprimer pour dénoncer la précarité dans notre milieu, ses conséquences sur la dégradation des conditions de travail et la nécessité de la création de postes statutaires dans nos établissements.

La répartition du budget aux établissements est présentée chaque année en décembre. La CGT a voté contre l'austérité systématique imposée au secteur public. Elle s'est insurgée contre le fait que, depuis plusieurs décennies, la Dépense Interne de Recherche des Administrations stagne à 0.8% du PIB. Et que l'investissement en propre des entreprises est sans envergure malgré des aides publiques importantes : Crédit d'Impôt Recherche (CIR), Pôles de compétitivité, ... La CGT a systématiquement dénoncé la faible dotation des EPST, des EPIC et des Universités qui ne couvre pas toujours la masse salariale, imposant des gels d'emplois alors que les laboratoires manquent de moyens, et que, dans les Universités, les effectifs étudiants augmentent. La CGT réclame un plan pluriannuel de création d'emplois de chercheurs, d'enseignants-chercheurs, d'ITA et de BIATSS et une dotation de fonctionnement adaptée aux besoins de la recherche publique et de l'enseignement supérieur.

La CGT a été à l'origine de la création d'une **Commission d'Étude Spécialisée (CES) sur les « Financement de l'enseignement supérieur et de la recherche publics, hors du budget de la MIREs »**. Cette Commission a proposé au vote du CNESER plusieurs textes (ci-joints) :

- « **Les financements publics de l'enseignement supérieur et de la recherche** » : voté à une large majorité en juillet 2018. Ce texte étudie l'impact des moyens de financement tels que le PIA et préconise la nécessité urgente de programmer sur 10 ans un effort budgétaire pour l'ESR avec 1 milliard d'euros supplémentaire par an pour la recherche publique et 2 milliards d'euros supplémentaires par an pour le service public de l'enseignement supérieur.
- « **Crédit d'Impôt Recherche et aide publique à la recherche des entreprises : analyse et recommandations du CNESER** » voté à l'unanimité en avril 2019. Ce texte est un apport important car il intervient au même moment où un débat est en cours dans la société sur la nécessité de supprimer certaines niches fiscales. Le CIR (>6 Md€), dont l'utilité pour développer la recherche dans le privé est très discutable, est utilisé par de très nombreuses entreprises comme un moyen d'optimisation fiscale.

- Un texte est en préparation sur « *Financement de la recherche par appel à projets : analyse et recommandations du CNESER* ». Il sera soumis au vote avant la fin de la mandature.

Cette commission est pérenne et devra poursuivre ses études au cours du prochain mandat. Elle doit permettre à l'ensemble des membres du CNESER de mieux comprendre les financements de l'ESR.

Les élus et représentants CGT travaillent de façon collective et les interventions écrites sont écoutées et transcrites dans les comptes rendus officiels du CNESER transmis au Ministère. La CGT travaille aussi de façon concertée avec les autres organisations de salariés, d'étudiants et de parents d'élèves pour élaborer des motions et les faire voter.

La CGT est intervenue plusieurs fois pour le respect des droits syndicaux concernant les membres du CNESER (motion votée dès 2015 puis plusieurs fois rappelée).

Les élus CGT ont été particulièrement actifs concernant les sujets sur la recherche publique (EPST et EPIC) et ils ont été les seuls à porter la parole des salariés de la recherche privée.

Au cours du mandat 2015-2019, la CGT est intervenue sur :

11-2015 : la Stratégie Nationale de l'Enseignement Supérieur, présentée avant la séance du CNESER aux différentes organisations. Un avis CGT est remis au ministère : partage des constats et des enjeux (reproduction des inégalités sociales, massification de l'enseignement supérieur, besoin de qualifications de haut niveau) mais dénonciation de la faiblesse des financements au regard des objectifs et du risque d'un ESR à plusieurs vitesses que portent les regroupements forcés.

04-2016 : le cadre national du doctorat et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme. Concertation organisée à laquelle la CGT a répondu avec un avis circonstancié (argumentaire et amendements).

Programmation de l'ANR en lien avec la Stratégie Nationale de la Recherche.

10-2016 : la sélection en master. La sélection est supprimée à l'entrée de la 2^{ème} année (M2) mais des capacités d'accueil sont introduites à l'entrée en M1 limitant le nombre d'étudiants en master. Un « compromis historique » est annoncé par le ministère après une concertation à laquelle nous n'étions pas invités. La CGT s'exprime contre.

12-2016 : le décret sur le CNESER Culture est présenté. La CGT soutient cette instance à la demande du syndicat CGT de la culture avec lequel nous avons travaillé sur le texte des statuts.

01-2017 : la présentation du Livre Blanc de l'ESR. Avis CGT : enfin un volet financier mais en fin de mandat présidentiel, il n'engage personne ! Aucune remise en cause du financement par projets, du CIR, des restructurations.

04-2017 : le rejet du décret relatif aux stages qui revient sur ce qui avait été obtenu avec la longue lutte UNEF-CGT. Une motion avec le SNESUP fait le bilan du quinquennat en ce qui concerne les moyens consacrés à l'ESR et les problèmes de fonctionnement de l'instance.

05-2017 : le boycott du CNESER car pas de ministre pour l'ESR et présentation d'un texte sur la sélection en master. La CGT rédige un communiqué de presse.

11-2017 : après une « concertation » décriée, présentation du projet de loi sur l'accès en licence, la réforme du premier cycle. Plan étudiant. Communiqué de presse de la CGT : « une autre réforme universitaire ». Présentation au CNESER de la Stratégie de Recherche de la Culture.

01-2018 : présentation de « ParcoursSup » et information sur les « attendus ». Dénonciation appuyée par la CGT de cette nouvelle plateforme d'orientation qui instaure une sélection déguisée à l'entrée de l'Université. Textes votés en mars 2018 : 34 pour, 29 contre, 2 abstentions. La CGT a voté contre. Curieusement, le texte initial du ministère passe alors que le texte avec les amendements, qui nous ont occupés plusieurs heures, est rejeté !

05-2018 : la CGT quitte le CNESER après une déclaration dénonçant les violences policières sur les campus en opposition à la loi ORE (Orientation et Réussite Étudiante)

06-2018 : Déclaration CGT pour « une science ouverte, non soumise aux intérêts à but lucratif »

07-2018 : rapport de la CES (Commission d'Étude Spécialisée) sur le financement via le PIA (Programme d'Investissements d'Avenir). Voté à l'unanimité.

09-2018 : intervention CGT auprès du nouveau DGRI (Directeur Général de la Recherche et de l'Innovation). On demande une meilleure prise en compte de la recherche au CNESER.

10-2018 : deux grandes interventions CGT sur la transformation de la formation des enseignants (loi « École de la confiance ») et sur le projet d'ordonnance permettant les regroupements d'établissements de l'ESR, en dérogation au code de l'éducation.

11-2018 : nouvelle présentation de l'ANR. Intervention CGT dénonçant ce mode de financement. Intervention sur l'École Nationale Supérieure Maritime à la demande des camarades CGT de l'école, dénonçant une situation critique. Le ministère de la marine demande à recevoir notre intervention !

12-2018 : le doctorat est enfin inscrit au niveau 8 du cadre national des certifications, en cohérence avec l'Europe. Cependant la CGT s'exprime contre la vision restrictive du diplôme en blocs de compétences où la gestion et l'innovation tiennent un rôle trop important. Intervention sur le Budget du CNES et du CNRS, en complément de l'intervention générale sur le budget. Dénonciation de l'augmentation des droits d'inscription comme outil budgétaire des universités. Motion sur les frais d'inscription pour les étudiants étrangers extracommunautaires. Communiqué de presse intersyndical dénonçant le mépris du ministère pour le CNESER (boycott de la première séance qui sera reportée)

01-2019 : intervention CGT sur la fusion de l'IFSTTAR (Institut Français des Sciences et Techniques des Transports, de l'Aménagement et des Réseaux) dans un nouveau grand établissement dérogatoire, l'université Gustave Eiffel, avec l'université de Marne la Vallée et 4 écoles.

02-2019 : encore un établissement dérogatoire, création de l'université de Paris (avec Paris V Descartes, Paris VII Diderot et l'Institut de Physique du Globe de Paris)

03-2019 : Bienvenue en France ! Action intersyndicale. Présentation de la loi pluriannuelle de la recherche : intervention CGT. Rejet d'un décret sur la concertation des partenaires sociaux en vue de l'enregistrement au RNCP des diplômes de l'enseignement supérieur délivrés par le MESRI.

04-2019 : Présentation au CNESER du texte de la Commission d'Étude Spécialisée sur le Crédit Impôt Recherche. Vote unanime car les représentants du MEDEF (qui n'est pas d'accord) ne peuvent pas voter ! (pas inscrits car venus juste pour ce point !)

Tout au long de cette mandature, nous avons eu des textes concernant la réforme des études de Santé. Le CNESER a demandé une information spécifique, une présentation a été effectuée. Des camarades CGT de la santé et un camarade SNTRS-CGT de l'INSERM nous sont assistés en tant qu'expert extérieurs.